

DECRET D/ N° 303 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DE HAUTS CADRES
AU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution

Vu la Loi L/2011/029/ AN du 31 décembre 2011, portant principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des services Publics ;

Vu le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 décembre 2015, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2015/227/PRG/SGG du 30 décembre 2015, portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2015/003/PRG/SGG du 04 janvier 2016 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu l'Arrêté N°2016/6260/MESRS/CAB du 16 octobre 2016, portant Erection des Centres Universitaires de Kindia, de Labé et de N'Zérékoré en Université,

DECRETE

Article 1er : Les Cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les institutions fonctions ci-apres :

Université de Kankan

1. **Recteur :** Dr Sékou KABA, Chercheur, précédemment Enseignant à l'Université Laval, Canada
2. **Vice-recteur chargé des Etudes :** Dr Akoi Massa ZOUMANIGUI, précédemment Directeur de l'Ecole Supérieure d'information de l'Université de Kankan
3. **Vice-recteur chargé de la Recherche :** Dr Mamadou Saidou DIALLO, précédemment Secrétaire Scientifique du Master de Biodiversité de l'Université de Kankan

4. **Secrétaire Général : Ansoumane TRAORE**, précédemment en service au Centre des Œuvres Universitaires de l'ISAV de Faranah.

Université de Kindia

1. **Recteur : Dr Jacques KOUROUMA**, Chercheur, précédemment Directeur de la Communication au Ministère Délégué des Guinéens de l'Etranger.

Université de N'Zérékoré

1. **Recteur : Dr Ousmane Wora DIALLO**, précédemment Secrétaire Général du Centre Universitaire de N'Zérékoré.
2. **Secrétaire Général : Dr Zaoro MAOMY**, précédemment Doyen de la Faculté des Sciences et Techniques du Centre Universitaire de N'Zérékoré

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 21 OCT. 2016


PROFESSEUR ALPHA CONDE